



Medienmitteilung – Communiqué aux médias – Comunicato per la stampa – Media release

Berne, le 1er mai 2009

**Communiqué de presse concernant la décision incidente portant sur la question de la qualité pour agir et d'autres conditions de recevabilité dans le dossier pilote
« Clients bancaires US contre la décision de la FINMA du 18 février 2009 »**

Dans sa décision incidente du 30 avril 2009, la Cour II du Tribunal administratif fédéral parvient à la conclusion que les titulaires US de comptes UBS sont fondés à recourir contre la transmission aux autorités US de leurs données bancaires par la FINMA, autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Le Tribunal administratif fédéral estime en outre qu'en dépit de la remise de leurs données bancaires aux autorités US, qui a eu lieu dès le 18 février 2009, ces clients bancaires nord-américains ont un intérêt digne de protection à obtenir une décision tranchant la question de savoir si la transmission de leurs données bancaires était illicite ou non. Une telle décision sur le fond ne pourra être rendue que lorsque la présente décision incidente concernant la qualité pour recourir sera entrée en force.

Renseignements complémentaires

Joanna Ozimek, responsable des relations avec les médias a.i.
Schwarztorstrasse 59, Case postale, 3000 Berne 14
Mobile: 079 619 04 83; Fax: 058 705 29 86
[Email: joanna.ozimek@bvger.admin.ch](mailto:joanna.ozimek@bvger.admin.ch)